

Séance No 1 du Conseil général

du jeudi 14.06.2007, de 19:30 à 22:20,
dans la salle de gymnastique de St-Romain

Présents :

Président Marco AYMON

Secrétaire Rita BONVIN

Présents Christophe AYMON, Sophie BETRISEY, Alexandre BLANC, Serge BLANC, Gabrielle BOLLE, Gilles CHABBEY, Patrice CHABBEY, Patricia CONSTANTIN, Daniel COTTER, Clément RETTAZ, François DARBELLAY, Frédéric FOURNIER, Laurette GAUDIN, Alain GOLLUT, Benoît JOLLIEN, Nicole JOLLIEN, Bertrand MOOS, Bernard MORARD, Gino MORARD, Suzie PARADIS ZUFFEREY, Didier PLASCHY, Jean-Pierre RIAND, Hervé SCHILD, Richard TRAVELLETTI, Marilyn THURRE, Bertrand VIANIN.

Excusés Béatrice AYMON, James GAILLARD.

Conseil municipal Georgy BETRISEY, Jacques BLANC, Serge AYMON, Luc BETRISEY, Nicole BONVIN, Philippe JUILLARD, Dominique SAVIOZ, Thierry FOLLONIER.

Représentant de la fiduciaire Bernard CHABBEY

DEBATS

1	100.02	Conseil général

Mot de bienvenue et ouverture de la séance par Marco AYMON, Président du Conseil général.

Le Président annonce une séance plénière le 18 octobre 2007 en vue de traiter les éventuels dossiers prêts à cette date.

Mot de bienvenue et salutations d'usage par Georgy BETRISEY, Président de commune.

1. Liste des présences

Ont signé la liste des présences 28 conseillers généraux, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

La convocation est parvenue aux conseillers généraux dans le délai légal et contenait les pièces nécessaires à l'étude des points à l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Contrôle des présences.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du PV de la séance plénière du 14.12.2006.
4. Approbation des crédits complémentaires.
5. Approbation des Comptes 2006.
6. Approbation d'un cautionnement de crédit LIM en faveur de la société Mann Energie Suisse Sàrl.
7. Divers.

L'ordre du jour est adopté.

Gino MORARD, Didier PLASCHY, Richard TRAVELLETTI, Patrice CHABBEY et Rita BONVIN annoncent une intervention dans les « Divers ».

3. Approbation du PV de la séance plénière du 14.12.2006

Le PV est adopté sans modification.

4. Approbation des crédits complémentaires

Le Président : conformément aux art. 4 et 5 LCo et à l'art. 7 RCG, ce point aurait pu être englobé dans les Comptes ; comme à son habitude, le bureau a décidé de le traiter de point séparément.

Résumé du rapport par le Président de la commission de gestion Bernard MORARD.

Les Chefs de groupe, Alexandre BLANC pour le groupe PDC, Gabrielle BOLLE pour le groupe PS et Nicole JOLLIEN pour le groupe EC acceptent l'entrée en matière.

Ouverture du débat, le Président cite les objets concernés, aucun n'est combattu, aucune intervention ni dans le débat ni dans la discussion finale, le vote se fera donc in globo.

Vote

Les crédits complémentaires tels que présentés par la municipalité sont acceptés à l'unanimité (28 voix favorables).

5. Approbation des Comptes 2006

Le Président indique que tous les Conseillers généraux ont reçu les documents relatifs aux Comptes 2006, y compris le rapport de contrôle de la fiduciaire, dans le délai légal et expose l'ordre des débats en mentionnant que Patrice CHABBEY a utilisé le droit de déposer un rapport de minoritaire selon

l'art. 15 RCG. Bien que ce rapport ressemble plus à une question écrite, il sera traité comme un rapport.

Résumé du rapport de la commission de gestion par le rapporteur Benoît JOLLIEN.

Résumé du rapport de minoritaire par Patrice CHABBEY, qui demande à l'exécutif de respecter les compétences du Conseil général et d'ouvrir cette discussion après l'étude des Comptes.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Le Président de commune répond au rapport de minoritaire ; il cite les articles 7 et 16 de la Loi sur le Tourisme et, concernant les subventions à Anzère Tourisme, indique que la législation découlant de cette loi ne retient pas le caractère de dépense liée obligatoire considérant que l'exécutif dispose d'une liberté d'action relativement grande quant au montant de la dépense. L'interprétation de la notion de dépense périodique non obligatoire est claire pour le service juridique et en conséquence cette dépense doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée primaire ou conseil général lorsque le montant dépasse le 1% des recettes brutes du dernier exercice.

Concernant la délimitation du montant de la subvention, l'affectation des montants comptabilisés sous la rubrique 830.365.00 se divise en contribution de base (Fr. 90'000), l'accompagnement des mesures PCT (politique communale du tourisme) (Fr. 40'000) et bus navettes (Fr. 50'000). Le service juridique de l'Etat du Valais précise que le montant budgétisé pour couvrir les frais de transport sur le territoire communal découle d'une tâche publique et doit être classifié au chapitre des biens et services et marchandises, au même titre que le transport des élèves à l'intérieur de la commune. Cette appréciation est confirmée par le fait que le contrat relatif à cette prestation est signé entre la commune d'Ayent et le concessionnaire Car Postal.

En conclusion, et en référence à la séance du 11.06.2007 entre Me FRAGNIERE et Luc BETRISEY, Président de la commission des finances, la compétence du Conseil communal respecte les dispositions de la Loi sur les Communes art. 17 al. d, le montant de Fr. 130'000 étant en dessous de la limite de 1% des recettes brutes du dernier exercice. Dans le cadre du prochain budget, la dépense relative aux frais de transport fera l'objet d'une classification dans le plan comptable conformément à la loi.

Sans avis contraire, le Président propose de traiter les Comptes 2006 chapitre par chapitre.

Comptes de fonctionnement

Chapitres 2, 3, 4, 6, 8 et 9 : aucune intervention.

Chapitre 1, 5 : aucune décision ni proposition ; les intervenants sont satisfaits.

Chapitre 0

029.332.00 Amortissements complémentaires

Etat du dossier de la Maison Peinte

Le Président de commune : finalisation des affectations du bâtiment, détermination des adjudications de tous les travaux et décisions de la municipalité pour la fin de l'année ; l'Etat du Valais étudie la possibilité d'y créer un musée cantonal des bisses, les travaux pourraient débuter en 2008 ; coût total 2,5 millions, 1,1 million utilisé pour l'extérieur, reste 1,3 million pour l'intérieur ; recherche de fonds et demande de crédit LIM.

Chapitre 7

790.318.00 Plan d'aménagement du territoire

Pourquoi seulement une partie du budget a-t-elle été réalisée ? N'y aurait-il pas eu d'autres démarches à entreprendre avec l'argent restant ? Pourquoi certains recours sont-ils suspensifs et d'autres pas ? Dossier Bré de Blignou : conséquences en cas d'acceptation de ce recours ? Le règlement communal des constructions n'est-il pas trop contraignant, y compris pour des projets intéressants (p. ex. maison Minergie) ?

Le conseiller Jacques BLANC rappelle que la faisabilité des projets est dépendante de droit de recours, avec les retards que cela peut occasionner. Il n'est pas possible de mettre en soumission des travaux si on ne sait pas quand ils seront exécutés, avec le problème de la variation économique. L'idée émise par la commission de l'aménagement du territoire est, en cas de blocage des travaux sur le terrain, de pouvoir utiliser le crédit pour avancer avec les plans d'aménagement détaillés. Concernant l'effet suspensif, cela dépend du stade de la procédure auquel on se trouve.

Explication de la situation du recours du Bré de Blignou contre le plan d'aménagement détaillé.

Le règlement communal a été conçu afin de ne pas reproduire les erreurs effectuées ailleurs et le nombre de nouvelles constructions montre qu'il n'est pas aussi contraignant qu'on le dit.

Le Président de commune: Plutôt que d'adopter le principe impératif, des règles dispositives devraient permettre de laisser une certaine liberté à nos citoyens d'implanter les bâtiments d'une manière un peu plus souple; c'est pourquoi, dans sa grande majorité, le Conseil communal a décidé de faire recours contre la décision du Conseil d'Etat.

Le conseiller Philippe JUILLARD en charge de l'édilité précise que le label Minergie n'est pas en soi un critère suffisant pour déroger au règlement.

Comptes d'investissements

Chapitres 0, 2, 5 et 7 : aucune intervention (pas de chapitre 4).

Chapitres 1, 3 et 9 : aucune décision ni proposition, les intervenants sont satisfaits.

Chapitre 6

620.500.00 Aménagement des espaces publics

Etat du dossier des places de St-Romain

Le Président de commune: Choix du projet d'Hervé SAVIOZ ; le but est que toutes les décisions soient prises cette année afin que les travaux débutent en 2008 ; montant budgétisé à Fr. 950'000.

Le conseiller Philippe JUILLARD en charge du dossier des places de l'Hôtel et de la Pentecôte annonce la mise à l'enquête pour le lendemain de la séance plénière. Choix du projet du bureau CHABBEY-PILLER ; malgré une procédure lourde, adjudications d'ici la fin de l'été et réalisation cette automne. Ces projets auraient dû être présentés lors de la séance plénière d'avril, mais celle-ci ayant été annulée, la présentation aura lieu cet automne.

Chapitre 8

830.509.10 Mesures politique communale du tourisme

Etat du dossier Fondation Zeuzier / Passerelle de Lourantse

Le conseiller Jacques BLANC mentionne les points positifs (souscriptions) et négatifs, notamment les coûts des deux variantes, « métal » (forte inflation sur les métaux) et « bois » (presque aussi coûteuse à cause de la portée dépassant les 30 mètres) ; contact avec un bureau spécialisé ; réalisation prévue en 2008.

Détail du bilan

Aucune intervention.

Ouverture de la discussion finale

Bernard MORARD relève la bonne tenue du ménage financier, avec comme seule ombre au tableau les écarts entre les investissements budgétisés et ceux finalement concrétisés. Toutefois, ces excellents résultats et le faible endettement communal pouvant ranimer des désirs de projets démesurés, voire d'un allègement fiscal, le Président de la commission de gestion invite l'exécutif et

le législatif à la vigilance dans la poursuite du développement de notre collectivité, sans décision hâtive, par la réalisation de projets modestes correspondant à nos besoins. Il souhaite que la municipalité profite de ces bons exercices pour asseoir ses capacités financières et ainsi pouvoir préparer sereinement les prochains défis (soutien de l'activité touristique, projets inscrits au plan financier).

Patrice CHABBEY, à la suite de la réponse sur son rapport de minoritaire, constate que, sur le fond, l'exécutif lui donne raison, mais que celui-ci a trouvé un moyen de « saucissonner » les montants pour éviter le débat au Conseil général. Il demande que la réponse de l'exécutif figure au procès-verbal (*cf. ci-dessus*) et se réserve la possibilité de défendre ses droits de conseiller général et de citoyen auprès d'une instance supérieure.

Vote

Les Comptes 2006 de la commune d'Ayent tels que proposés par la municipalité sont approuvés par 27 voix favorables et 1 avis contraire.

6. Approbation d'un cautionnement de crédit LIM en faveur de la société Mann Energie Suisse Sàrl

Le Président indique que le bureau du CG a mandaté la commission de gestion pour l'établissement du rapport concernant cet objet et expose l'ordre des débats.

Bernard MORARD précise le nouveau nom de la société en formation qui obtiendra le crédit LIM : Chauffage Bois-énergie d'Anzère SA.

La modification du bénéficiaire est enregistrée.

Benoît JOLLIEN résume le rapport de la commission de gestion.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière. Alexandre BLANC demande quelle est la ligne adoptée par la municipalité en matière de cautionnement de crédit LIM.

Le Président de commune : projet d'intérêt public, accepté par le département concerné et le Conseil d'Etat ; demandes traitées au cas par cas par la municipalité.

Ouverture du débat au sein du CG

Des précisions sont demandées sur le terrain mis à disposition par la commune, sur l'éventuelle obligation de raccordement de tous les bâtiments à ce chauffage à bois et sur la possibilité d'obtenir de l'énergie à un prix préférentiel pour les locaux appartenant à la commune.

La conseillère Nicole BONVIN répond qu'un DDP (droit distinct permanent) a été accordé pour 50 ans car ce projet va dans le sens de la politique communale de l'énergie. Toutefois, des recours ont été formulés contre ce projet et les procédures suivent leur cours.

Il n'existe pas d'obligation de raccordement de tous les bâtiments mais les installations actuelles sont vétustes. Actuellement, aucune demande de subvention de la part de ces immeubles n'a encore été déposée à la commune. La conseillère salue les travaux découlant de cette initiative privée, travaux qui étudient également la possibilité de raccorder d'autres immeubles. Quant à l'obtention de l'énergie à un prix préférentiel, la question est pertinente.

Bernard MORARD précise que, selon le plan financier présenté (fonds propres – immeubles place du village Fr. 150'000), les démarches ont déjà été entreprises auprès de ces partenaires (14 immeubles).

Vote

Le cautionnement d'un crédit LIM de Fr. 1'100'000 en faveur de la société Mann Energie Suisse Sàrl (Chauffage Bois-énergie d'Anzère SA, en formation) est approuvé à l'unanimité (28 voix favorables).

7. Divers

Gino MORARD revient à la question posée lors de la séance plénière du 14.12.06, soit la possibilité d'offrir un abonnement de saison Télé Anzère à tous les jeunes en âge de scolarité et demande où en sont les discussions avec Télé Anzère à ce sujet.

Le Président de commune répond que le dossier est sur la table du conseil d'administration de Télé Anzère afin que celle-ci prenne position, puis la municipalité se déterminera.

Didier PLASCHY indique que l'éclairage public dans le secteur de l'école de Botyre est en panne depuis environ 2 mois et que, malgré ses interventions, les réparations n'ont pas été effectuées.

Le Président de commune prend cette remarque en considération.

Richard TRAVELLETTI demande où en est l'intérêt du groupe MAULIN pour notre région.

Le Président de commune donne lecture d'un courrier datant du 14.05.2007 assurant l'intérêt de cet investisseur qui s'engage à concevoir la mise en œuvre de l'hébergement immobilier sous le statut de résidence de tourisme, représentant environ 1500 lits pour la première tranche ; une deuxième tranche interviendra au moment de la réalisation, si cela devait se faire, de la liaison du domaine skiable avec Crans-Montana et confirme son engagement à souscrire à hauteur d'un million et demi de francs lors de la prochaine augmentation du capital (de Télé-Anzère). Selon le Président de commune, les dossiers vont rapidement arriver à la municipalité et auprès des différentes commissions, dans le but de mettre à disposition les 1500 premiers lits dès décembre 2008, puis les suivants dès décembre 2009.

Les autorités cantonales admettent que les résidences de tourisme répondent aux critères spécifiques de ce type d'hébergement soient assimilés à des établissements stables comparables aux hôtels et donc non soumis à cette loi sur la vente de résidences secondaires aux étrangers. La participation de la commune, selon l'engagement de principe de l'exécutif et du législatif, se monte à 50% de 12 millions pour la construction du parking, au maximum 6 millions de francs.

Patrice CHABBEY relève que le Conseil général n'a pas encore formellement pris de décision.

Patrice CHABBEY demande où en est le règlement des quotas et si la commune peut être concernée par le moratoire CINA.

Le conseiller Jacques BLANC explique que la commune a répondu dans les délais aux exigences du canton au sujet du plan directeur cantonal et ne semble donc pas risquer d'être pénalisée au sujet du rationnement des constructions.

Il dresse un constat préoccupant, cite des chiffres (nombre de lits marchands, ratio idéal de « lits chauds », pertes de nuitées, etc.) et précise la composition, le fonctionnement et les résultats de la commission ah hoc, soit l'acceptation par le CC des options de base suivantes : établissement d'un règlement des quotas, établissement d'un règlement des contingents de résidences secondaires sur la totalité du territoire communal, création de zones réservées (hôtels, résidences de tourisme), mesures incitatives afin d'améliorer la mise à disposition des lits disponibles, mesures économiques (création d'hôtels et de résidences de tourisme), suivi de communication.

Alain GOLLUT conteste les chiffres avancés et en donne d'autres tirés des données d'Anzère Tourisme ; il mentionne le problème de « coulage » de la taxe encaissée auprès des propriétaires (selon lui 50'000 nuitées, soit environ Fr. 100'000) et met en cause le manque de contrôle.

Le conseiller Jacques BLANC dit que, cette année, le comité d'Anzère Tourisme a finalement mandaté une entreprise spécialisée pour vérifier la perception des taxes de séjour.

Bernard MORARD demande des explications sur le fait que le budget de l'exercice d'Anzère Tourisme, qui va bientôt être clôt, n'ait toujours pas été accepté, et précise que le budget doit être déposé 3 mois avant la fin de l'exercice en cours, soit fin juillet.

Le Président de commune indique que le budget 07-08 a été accepté ce jour. Le conseiller en charge du dossier mentionne que cet été il y aura une deuxième assemblée générale d'Anzère Tourisme pour traiter du budget 2008-2009.

Rita BONVIN, au nom du groupe de l'EC, demande quels critères ont été retenus pour l'octroi d'un soutien financier à deux élèves ayant bénéficié de la structure Sports-Etudes de Grône.

Le Président de commune indique que le CC a décidé d'un financement à hauteur de 80% pour deux élèves qui en ont fait la demande dans le cadre de Sport-Etudes football au CO de Grône, celui-ci offrant en plus un suivi médical et quelques heures d'entraînement en scolarité. L'avis de la commission scolaire était négatif, la plupart des communes valaisannes ne participant pas au financement du Sport-Etudes de Grône, et des modalités et facilités existant sur place ici, justifiées par un rapport du directeur des écoles. Aucun critère n'a été édicté.

Clôture de la séance et salutations d'usage par le Président du Conseil général et le Président de la commune.

**LE CONSEIL GENERAL DE LA
COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Aymon Marc

La Secrétaire
Bonvin Rita